Définition de la Trame Noire intercommunale et programme d'actions

Capitales Françaises de la Biodiversité 2024

Organisme / institution en charge de la mise en œuvre : CCB2V / PETR pays de la déodatie

Services de la collectivité associés : Environnement / Travaux

Budget : 8 000 €

Partenaires financiers : AERM

Partenaires techniques : PETR, PNR ballons des Vosges, SDEV, Police municipale, CPEPESC, CEN, Etc Terra, Collège Charlemagne

Date de début : 01/03/2020

Date de fin : 31/12/2024

Objectifs :

À la suite de l’atlas de la biodiversité qui met en avant une biodiversité nocturne riche (entre autres 140 espèces de papillons de nuit, 9 espèces de chauve-souris, plusieurs espèces de chouettes, découverte de 2 nouvelles espèces d'amphibiens sur le territoire en 2020) la CCB2V a souhaité mettre en place des actions pour la préserver :

- Réaliser une cartographie de la trame noire
- Avoir une entrée biodiversité et pas uniquement énergétiques (comprends donc aussi les haies, mares, route etc.)
- Réduire les sources de perturbation de la biodiversité nocturne : pollution lumineuse, fragmentation de l'habitat, perte d'habitat
- Engager une démarche à l'échelle intercommunale pour impliquer toutes les parties prenantes
- Sensibiliser, faire connaitre et faire s'approprier la thématique
- Impliquer la population
- Réduction de la pollution lumineuse et des comportements impactant la faune nocturne et par conséquent réduction de la consommation d'énergie compatible avec la sobriété énergétique
- Permettre à la rénovation du bâti, essentielle pour une bonne sobriété énergétique, d'être réalisée en bonne adéquation avec les gîtes à chauve-souris et à rapaces nocturnes

Mesures mises en œuvre :

La CCB2V a anticipé la question de la trame noire en 2020 lors du lancement de l'atlas de la biodiversité en ciblant les chiroptères. Ensuite un stage devenu CDD a permis de définir un protocole de définition aboutissant à une cartographie précise de la trame noire. Cette cartographie se base sur les zones de conflits entre les données espèces et habitats et les obstacles (lumière, route, manque de haies et de mares) le protocole a été créé en régie. Cette cartographie précise a été diffusée à l'ensemble des communes du territoire, et sert de base de réflexion au PETR pays de la Deodatie pour une déclinaison à leur échelle.
Cette cartographie a été le point de départ d'un programme d'actions comprenant :

- Ateliers participatifs pour fabriquer des nichoirs à chauve-souris communaux. Matériel et animation fournis par la CCB2V en 2023.
- Intervention sur les enjeux trame noire et atelier nichoirs au collège Charlemagne en 2023.
- Mise en place en février 2024 (début du projet septembre 2023) de 2 crapaudromes (600 m) en zones de conflits amphibiens, en lien avec un réseau de bénévoles animé par la CCB2V (riverains, habitants de la commune concernée, BTS GPN de Roville).
- Réseaux de sentinelles bénévoles animés par la CCB2V pour identifier sur d'autres communes des sites potentiels d'écrasement d'amphibiens.
- Création et déploiement d'une charte intercommunale signée par les communes, charte comprenant 3 niveaux d'engagement. Dés le 1er niveau l'extinction de l 'éclairage public est obligatoire de 21h30 à 6h du matin et la réalisation d'un diagnostic chiroptères en amont de projet de travaux sur le bâti, le niveau 2 et 3 étant plus sur les questions techniques. Cette charte est co-signée avec le PETR Pays de la Déodatie et a été produite avec l'aide du SDEV et du PNR Ballons des Vosges. Signature officielle le 12 mars 2024.
- Veille nocturne des enseignes allumées en cœur de nuit et modèle de courrier + liste des enseignes fournis aux communes pour qu'elles puissent rappeler la réglementation aux entreprises.
- Colloque à destination des Élus sur la trame noire.
- Formation des agents communaux à la biodiversité nocturne et à la sobriété énergétique organisé tous les ans par la CCB2V.
- Accompagnement des communes sur leur participation au Jour de la Nuit, recherche de prestataires, de financements…
- Réalisation d'une carte aux trésors nocturne à vélo, ouverte au grand public sur le thème de la trame noire prévue en 2024.

Résultats / impact pour la biodiversité :

Amélioration des connaissances de 341 %
À venir : Nombre d'amphibiens capturés dans les crapaudromes
24 communes/34 signataires de la charte intercommunale trame noire
8 Nichoirs faits
45 personnes sur le jour de la nuit 2023
Réunion dans toutes les communes du territoire pour sensibiliser à la charte trame noir
50 % des enseignes éteintes après envoi du courrier

Coordonnées

Communauté de communes de Bruyères - Vallons des Vosges
Liens utiles
www.capitale-biodiversite.fr

Contact

Odeline Dallongeville, responsable pole envionnement
o.dallongeville@cc-bruyeres.fr